

Qu'est-ce que le Secours hivernal ?

Le **Secours Hivernal** vient en aide aux personnes pour qui les moyens financiers ne permettent pas de se chauffer correctement durant la période hivernale.

Quelles sont les conditions pour y avoir droit ?

- Être client protégé et fourni par le gestionnaire de réseau ORES.
- Consommer le gaz via le rechargement d'un compteur à budget.

Comment faire appel au Secours Hivernal

Dans un premier temps, il vous suffit d'introduire le formulaire de demande que vous avez reçu par courrier ou disponible au CPAS de Comines-Warneton. Le **Secours Hivernal** sera activé dans l'attente de l'analyse de votre dossier.

Pour effectuer l'analyse, vous serez convoqué par le service social du CPAS de Comines-Warneton afin d'établir votre budget et préciser les difficultés financières qui vous empêchent de vous chauffer.

Enfin, vous serez convoqué par la Commission Locale pour l'Énergie. Lors de cette entrevue, la décision de maintenir ou non cette aide sera prise.



Secours Hivernal

Contacts



Stefano Cilli
CPAS de Comines-Warneton
160 Rue de Ten-Brielen
7780 Comines
056/39.39.39

Pourquoi?
Pour qui?
Comment?



ORES
BP 10008
5060 Sambreville
078/15.78.01 (Touche 2)



Une fois l'aide octroyée, comment l'activer?

Vous devez simplement alimenter votre compteur à budget en respectant les étapes ci-dessous.

Étape 1



Passer la carte de votre compteur (bip sonore + code 9)

Étape 2



Passer la carte dans une station de rechargement

Étape 3



Repasser la carte dans votre compteur (bip sonore + code 9)

Pour éviter la coupure de votre alimentation, nous vous invitons à vérifier régulièrement le crédit restant sur votre compteur et à recharger celui-ci si c'est nécessaire.



Que se passera-t-il le 15 mars?

À la fin de la trêve hivernale, dès que vous y êtes invité par SMS, vous devrez répéter les étapes 1 et 2.

L'index de fin de trêve nous sera communiqué via la carte de chargement.

Si la carte n'est pas passée dans une borne de rechargement, l'aide financière octroyée vous sera supprimée et le prix vous sera facturé à 100 %.

Le tarif 100 % vous sera reprogrammé automatiquement sur le compteur en date du 15 mars 2020, sauf si une prolongation de la trêve hivernale est décidée par le ministre.

Avantages

Avec le Secours Hivernal, lorsque vous rechargez votre compteur à budget, vous pouvez consommer pour un montant supérieur.

Par exemple :



Avec	5 €	vous pouvez consommer	17 €
Avec	10 €	vous pouvez consommer	33 €
Avec	15 €	vous pouvez consommer	50 €
Avec	20 €	vous pouvez consommer	67 €
Avec	30 €	vous pouvez consommer	100 €
Avec	40 €	vous pouvez consommer	133 €
Avec	50 €	vous pouvez consommer	167 €
Avec	60 €	vous pouvez consommer	200 €
Avec	70 €	vous pouvez consommer	233 €
Avec	80 €	vous pouvez consommer	267 €
Avec	90 €	vous pouvez consommer	300 €
Avec	100 €	vous pouvez consommer	333 €
Avec	150 €	vous pouvez consommer	500 €